

Date ouverture succession

Par Edclo33, le 12/11/2019 à 17:14

Ma mère est décédée le 20 juillet 2019, ma notaire fixe la date d'ouverture de la succession au 22 août, date de la première réunion dans son office. Est-ce normal?

Par youris, le 12/11/2019 à 18:13

bonjour,

l'article 720 du code civil indique:

Les successions s'ouvrent par la mort, au dernier domicile du défunt.

donc la succession d'une personne s'ouvre dès son décès.

salutations

Par Visiteur, le 12/11/2019 à 18:42

Bonjour

Civilement, comme dit Youris, l'article 720 du CC est clair.

Le 22 août est la date d'ouverture du dossier de succession.